

02B2596

**Société 2m EXPO**  
**Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 000 €**  
**Siège Social :**  
**15 rue Denis Papin**  
**78190 TRAPPES**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**19 Décembre 2011**

L'an deux mille onze,

Le 19 Décembre,

A 17 heures,

2685 L

10 FEV 2012

Les associés de la Société 2M EXPO, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros, divisé en 1 500 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, 15 rue Denis Papin à Trappes, sur convocation de la gérance. Tous les associés sont présents.

L'Assemblée est présidée par M. Eric MARTIN, gérant

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

**ORDRE DU JOUR**

Transfert du siège social

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

## PREMIERE RESOLUTION

Transfert du siège social au 45 rue du Fort Manoir au Mesnil Saint Denis à partir du 9 Janvier 2012

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au gérant pour effectuer toutes les formalités légales de publicité afférentes aux décisions prises ce jour

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Eric Martin  
Gérant

Elisabeth MARION

